

## Assemblée publique

### District électoral de Chavigny

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

- 1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 21 février 2023, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 21 / 2023 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'autoriser certains usages de la classe C5 dans la zone CLI-2016 situés de part et d'autre de la rue Charbonneau.
- 2 Ce projet de règlement affecte la zone visée de la manière ci-dessous décrite.

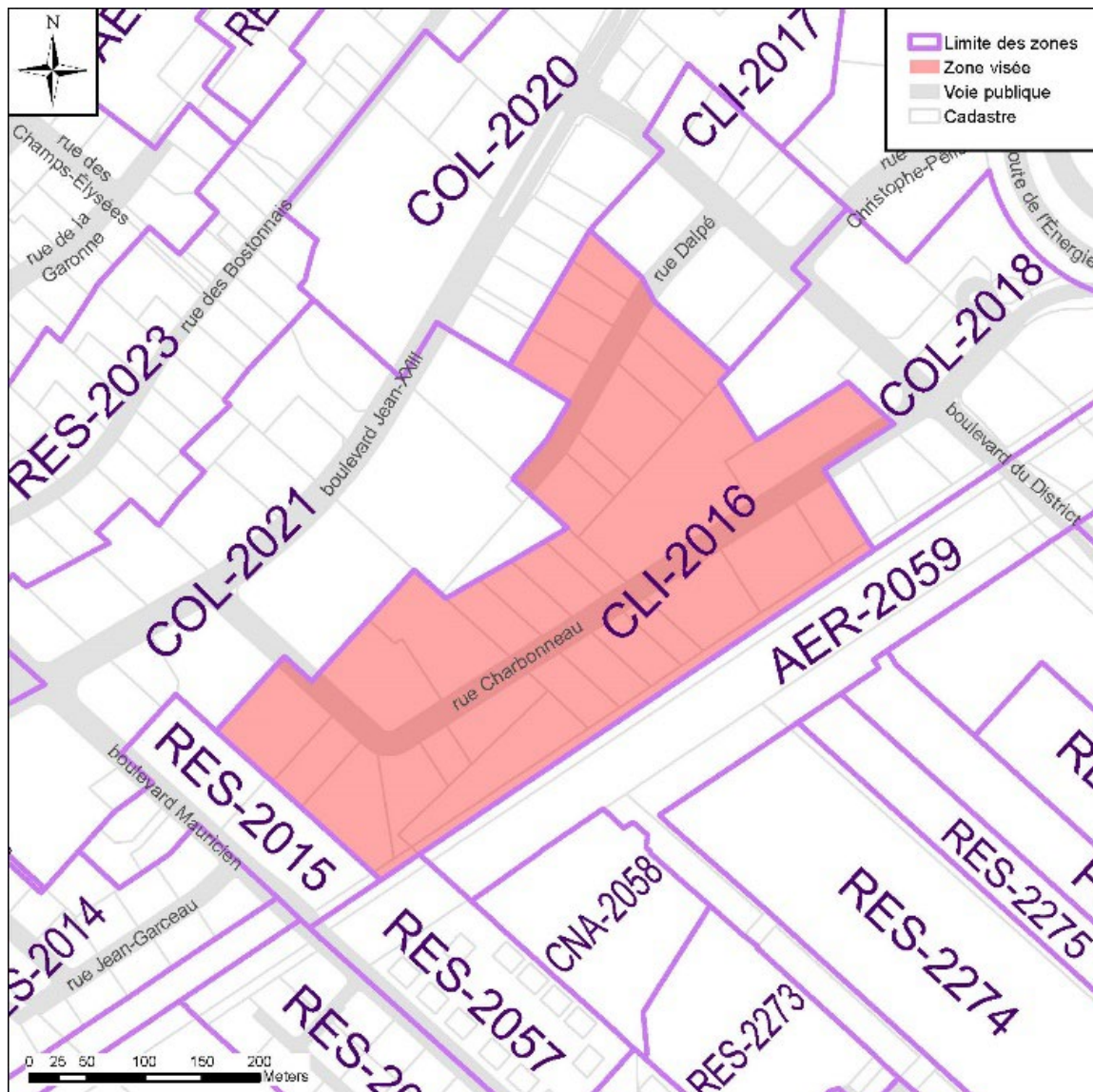
#### **DISPOSITION # 1**

##### Objet :

- Autoriser l'usage « 7425 Gymnase et formation athlétique » de la classe d'usage C5 (Commerce de loisirs et de divertissement) dans la zone CLI-2016 (Commerciale lourde et industrielle).

##### Zone visée :

Zone CLI-2016



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 4 avril 2023 à 18 h 00**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient une disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable  
Ville de Trois-Rivières  
4655, rue Saint-Joseph  
C.P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002  
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au [www.v3r.net](http://www.v3r.net) :

- la description ou l'illustration des zones visées par le projet de règlement n° 21/2023;
- le projet de règlement n° 21/2023.

Trois-Rivières, ce 15 mars 2023.

M<sup>e</sup> Marie-Michèle Lemay, assistante-greffière  
1325, place de l'Hôtel-de-Ville  
C. P. 368  
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3  
Téléphone : 819 374-2002